

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire
16440 - MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

**délibération :
D_2016_10_15**

L' an deux mille seize , le vendredi 14 octobre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur C ARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 10 Octobre 2016

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 23

**Objet : Optimisation de
l'emprunt communal**

Pouvoirs :

Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur LHOMME Michèle
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rendez-vous avec les représentants du Crédit Agricole Charente-Périgord pour étudier les économies que la commune pouvait réaliser sur les trois emprunts (Club House Football, Médiathèque et Salle Omnisports), contractés auprès de cet établissement bancaire. A ce jour, le capital total restant dû des trois emprunts s'élève à 1 006 828,07 €, avec un taux moyen de 4,05 %. L'annuité de ces trois prêts avant compactage est de : 121 806,89 €. Les indemnités de remboursement anticipées pour ces trois prêts sont de 100 682,81 € et les frais de gestion sont de 6 796,56 €.

Il est proposé un compactage de ces prêts selon 2 options :

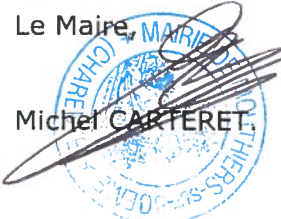
Montant compactage	1 114 307,44 €	1 114 307,44 €
Durée	9 ans	10 ans
Taux	1,25 %	1,34 %
Trimestrialité	32 775,02 €	29 812,39 €
Ecart brut Anciens prêts - nouveau prêt (sans les ICNE)	- 76 553,49 €	- 63 958,53 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de compacter ces trois prêts sur une durée de 9 années, soit 36 trimestres pour un gain net de 60 958,42 € et d'inscrire ces sommes au budget primitif de l'année 2017 ;
- ACCEPTE de régler les intérêts dus au 15 décembre 2016 sur les trois prêts compactés pour un montant de 16 430,53 € ;
- ACCEPTE de régler les frais de dossier d'un montant de 836 €.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/10/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **24 OCT. 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET